

Publié le 21/05/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chicheboville de la commune de Moulton-Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
09.05.2025
Date d'affichage
09.05.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 26
Titulaires 26
Suppléants 0
Pouvoirs 12
Votants 38
19h27 Arrivée titulaire +1
19h28 Arrivée titulaire +1
Votants 40
Quorum 23

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON (arrivée à 19h28), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h27), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), M. Thomas LEROY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Florence GUERIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Philippe PIARD (pouvoir à Régine ÉNÉE), Daniel BUISSON (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL), M. Didier LEMONNIER (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Céline LEGRIGEOIS (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), M. Alain BOHEME.

Absents : MM. Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : M. Guillaume LECOEUR

Délibération n° 2025 / 72

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Avenant n°1 à la convention relative au contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados

Suite à la signature du contrat de territoire avec le Département du Calvados pour la période 2022-2026, ce dernier a souhaité, dans le cadre de sa session budgétaire 2025, modifier les modalités de versement des subventions allouées.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Démarrage des travaux : délai pour démarrer le chantier porté à 3 ans (au lieu de 2 ans) ;
- Modalité de versements des subventions :
 - acompte possible au démarrage du chantier de 20% (au lieu de 50%) ;
 - nombre de paiements maximum porté à 3 (au lieu de 2).
- Délais de caducité des subventions : délai de versement de la subvention limité à 5 ans après la date de la Commission permanente (au lieu de 3 ans), concernant les subventions accordées pour la réalisation des PLUi, le délai est porté à 7 ans ;

Il convient d'accepter la passation d'un avenant n°1 et d'autoriser le Président à signer le document correspondant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la passation d'un avenant n°1 au contrat de territoire 2022-2026 ;

↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume LECOEUR



Le Président,
Philippe PESQUEREL

